

## Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

**Règlement n° 1353-2022, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 875 000 \$  
pour des travaux d'aménagement d'une piste cyclable reliant la rue Louis à la 4<sup>e</sup> Rue**

Je, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie certifie que :

- le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 13 639;
  - le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 327;
  - le nombre de demandes faites est de **0**.
- 

Je déclare

que le règlement d'emprunt n° 1353-2022 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat, le 30 septembre 2022



France Charlebois, OMA,  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe